



AGNEAUX  
Cité Art de Vivre

## Commune d'Agneaux

### PROCES-VERBAL de la 1ère séance du conseil municipal du **11 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le onze avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le quatre avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Michèle DEBONO (procuration à Jean-Marie BARRÉ), Christian DELANOË (procuration à Annick LAMAZURE), Thierry DUPRAY (procuration à Colette LECOT), Michèle LALLIER (procuration à Evelyne MASSICOT), Daniel DEPINCÉ (procuration à Catherine CAUDIN), Éric LE BRUMAN (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame BERNABÉ-DOLLEY** a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 04/04/2017

-:-:-:-:-

Monsieur SÉVÊQUE invite Monsieur Bastien DUFOUR, le nouveau responsable de l'ALSH, à se présenter.

Monsieur DUFOUR, était jusqu'à présent adjoint au responsable de l'ALSH de la BARRE de SEMILLY. Il a remplacé Monsieur DAVENET, parti au service sport de l'agglo.

Monsieur DUFOUR, accompagné de son équipe d'animateurs, est également le responsable opérationnel des activités périscolaires et des TAP de la commune d'Agneaux dans le cadre d'une mise à disposition de personnels de Saint-Lô Agglo. Il dresse un premier bilan des activités en soulignant, notamment, la qualité de l'organisation des TAP et le succès rencontré auprès du public par le centre de loisirs.

### **- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Monsieur SÉVÊQUE ouvre la séance et invite Monsieur BARRÉ à présenter le compte administratif de la commune.

Monsieur BARRÉ prend la parole. Il rappelle que cette présentation fait suite au débat d'orientations budgétaires et la commission des finances qui s'est réunie le 30 mars dernier.

Monsieur BARRÉ débute par les statistiques en soulignant que les chiffres pris en compte sont ceux de 2015. Il détaille ensuite les dépenses et recettes par chapitre des sections fonctionnement et investissement.

Il explique que les dépenses de fonctionnement sont inférieures au prévisionnel en raison de la baisse des prix de l'énergie et à une consommation moindre. Les dépenses de personnel



sont minorées d'une facture de mise à disposition de personnel qui sera réglée à Saint-Lô Agglo en 2017.

Les recettes de fonctionnement sont un peu supérieures aux prévisions du budget.

Monsieur BARRÉ constate un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 75 000€.

Madame LECLERC-BUICHON demande : « *au compte 615221, entretien et réparation de bâtiments publics, il y a une forte augmentation ; il semble qu'elle soit due à la Maison Médicale ?* »

Monsieur BARRÉ explique que traditionnellement les gros travaux d'entretien étaient imputés en budget investissement afin de bénéficier du FCTVA, or depuis 2016 les travaux d'entretien réalisés en fonctionnement sont également éligibles, ce qui a conduit à imputer plus de dépenses sur ce compte.

Madame LECLERC-BUICHON poursuit : « *au compte 615232, une dépense de 2224€ est inscrite alors qu'il n'y a rien de prévu ?* »

Monsieur BILLOREÉ répond : « *il s'agit de la création d'une grille d'eaux pluviales route de Périers* »

Madame LECLERC-BUICHON : « *au compte 6236, la dépense pour les catalogues et imprimés est en forte augmentation.* »

Monsieur BARRÉ : « *ce sont des dépenses de reprographie, d'affiches et de cartes de visite.* »

Madame LECLERC-BUICHON : « *au compte 62512, les taxes foncières sont également en augmentation* »

Monsieur BARRÉ : « *la part départementale de la Maison Médicale n'avait pas été facturée en 2015. Celle-ci a été ajoutée à facture de 2016.* »

Madame LECLERC-BUICHON : « *au compte 6535 formation, la dépense : 1512€ est supérieure au prévisionnel : 500€* »

Monsieur BARRÉ : « *il s'agit de la formation et des déplacements des élus.* »

Madame LECLERC-BUICHON : « *au compte 7381, taxe additionnelle aux droits de mutation, la recette est supérieure au prévisionnel.* »

Monsieur BARRÉ : « *cette taxe est reversée pour chaque transaction effectuée par les notaires ; il est difficile de l'estimer.* »

Madame LECLERC-BUICHON : « *au compte 74832, fonds départemental d'attribution de la taxe professionnelle la recette est supérieure.* »

Monsieur BARRÉ : « *le mode d'attribution a évolué, nous pensions constater une baisse du montant, ce qui n'a pas été le cas.* »

Monsieur BARRÉ souligne ensuite le faible écart entre le prévisionnel et le réalisé au chapitre : autres recettes de gestion courante.



Madame LECLERC-BUICHON observe que des dépenses d'investissements concernant les frais d'étude sont prévues sur un compte et réalisées sur un autre.

Madame LECLERC-BUICHON note également que des subventions prévues n'ont pas été perçues.

Monsieur BARRÉ confirme que des subventions restent à percevoir, notamment au titre de la DETR et du FIPHFP pour la construction de l'ascenseur de la mairie. Ce retard explique le déficit constaté de la section investissement.

Monsieur BARRÉ présente ensuite le compte administratif du CCAS de la commune.

La présentation des comptes administratifs étant achevée et le débat étant clos, Monsieur le Maire quitte la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BARRÉ - 1er adjoint adopte, **à l'unanimité par 26 voix pour**, le compte administratif du budget communal et le compte administratif du budget du CCAS

## **- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016**

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée

Monsieur BARRÉ rappelle l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du receveur.

Madame LECLERC-BUICHON précise que Monsieur DEPINCÉ a obtenu les réponses aux questions qu'il avait posées sur le compte de gestion de la commune et du CCAS, aussi le groupe Ensemble pour Agneaux votera pour l'adoption de ces comptes.

L'assemblée municipale décide d'adopter, **à l'unanimité**, le compte de gestion du receveur de la commune et du centre communal d'action sociale pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif de la commune et du centre communal d'action sociale pour le même exercice.

Monsieur le Maire lève la 1ère séance à 21h35

Le rapporteur,



Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORE	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			

